



Jusqu'à 80 € de remboursement

Pour l'achat d'un mobile avec un forfait RED by SFR

Offre valable du 15/04/2025 au 10/06/2025 inclus



Connectez-vous sur
odr.red-by-sfr.fr

OU

Flasher
le QR code :



1

Sélectionnez

l'offre de remboursement concernée

2

Complétez le formulaire
de demande de remboursement

3

Validez votre demande et suivez
l'avancée sur odr.red-by-sfr.fr

Êtes-vous éligible ? *(Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous)*

- Vous êtes nouveau client RED by SFR ou déjà client RED by SFR.
- Vous avez acheté, entre le 15/04/2025 et le 10/06/2025, l'un des mobiles ci-dessous (hors achat de mobile seul) et dont le prix de vente avant remboursement SFR est supérieur à 80€ :
 - APPLE : iPhone (12 Pro Max, 13, 13 Pro, 13 Pro Max, 14, 14 Plus, 14 Pro, 14 Pro Max, 15, 15 Plus, 15 Pro, 15 Pro Max, iPhone 16e, 16, 16 Plus, 16 Pro, 16 Pro Max)
 - CROSSCALL : Core Z5, Stellar X5
 - GOOGLE : Pixel (8, 8 Pro, 9A, 9, 9 Pro, 9 Pro XL, 9 Pro Fold)
 - HONOR : Magic (4 Pro, 5 Pro 5G, 6 Pro, 7 Pro, VS, V2, V3), 200, 200 Pro
 - HUAWEI : Mate (50 Pro, X3), P60 Pro
 - MOTOROLA : Razr 40, Razr 50
 - OPPO : Find (N2 Flip)
 - SAMSUNG : Galaxy (S20+ 5G, S22+ 5G, S22 5G, S23 FE, S23, S23+, S23 Ultra, S24 FE, S24, S24+, S24 Ultra, S25, S25+, S25 Ultra, S25 EDGE, Z Flip5, Flip6, Z Fold5, Fold6)
 - XIAOMI : 13, 13 Pro, 13 Ultra, 13T, 13T Pro, 14, 14 Ultra, 14T, 14T Pro
- Vous avez souscrit entre ces mêmes dates simultanément un forfait RED by SFR sans engagement (nouveau client) ou vous avez effectué un renouvellement de mobile avec un forfait RED by SFR sans engagement (déjà client).

Jusqu'à 80 € euros remboursés. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

- Connectez-vous sur odr.red-by-sfr.fr dans les 30 jours suivant votre achat.
- Saisissez votre identifiant et mot de passe
- Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
- Validez le formulaire sans oublier de saisir votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 16 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.red-by-sfr.fr

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg. Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où le client bénéficie déjà d'un avoir sur facture, ce dernier ne bénéficiera du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précédent avoir déduit. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 10/12/2025. Un seul remboursement par numéro d'appel dans la limite de 2 par foyer (même nom, même adresse).

SFR - R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris

SFR FIBRE SAS - R.C.S. Meaux 400 461 950 - 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne

ODR_RED_80_150420250002